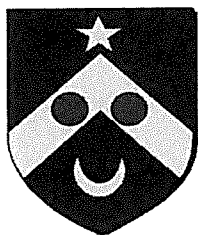


Département de l'Yonne



Commune de Vallan

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 mars 2025



Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

**Présents** : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Dany Moine, Martine Chevallier, François Beaulieu, Philippe Devin, Christophe Delingette, Jean-Michel Guyot, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivé à 20 h)

**Absents excusés** : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain) Marion Girardot (pouvoir à Jean-Michel Guyot)

**Secrétaire de Séance** : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

### I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique Pierron*

Le rendez-vous avec la CAF du 18 mars est reporté au mardi 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël Nain*

La commission environnement s'est réunie le lundi 17 mars 2025 à 18 h 30.

**Présents** : Martine Chevallier, Dany Moine, Christophe Delingette, Joël Nain, Jérôme Brihaye

Absents non excusés : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

Première fleur : le jury régional passera en juillet pour faire un 1<sup>er</sup> bilan. La commission propose d'associer les enfants de l'accueil de loisirs au fleurissement : le jardin de l'école maternelle sera utilisé en conséquence.

Le projet sera étudié avec les animatrices.

Terrain de foot : les buts toujours en place sur le terrain sont en fort mauvais état. Ils seront retirés par les employés communaux.

Plaque en marbre « don » : la restauration de la plaque témoignant d'un don fait à la commune a été réalisé.

Le montant du devis s'élève à 283 euros HT (nettoyage, vernissage, peinture)

Lors de son installation, un QR code sera créé et renverra sur le site internet où seront transcrites les informations nécessaires à la bonne compréhension. Martine CHEVALLIER est chargée de prendre contact avec Thierry GUENARD pour la création du QR Code.

**Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **Commission Travaux - Voirie - Bâtiments**

*Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN*

La chaire de l'église a été retirée. Les employés communaux feront les travaux nécessaires pour la remise en état du mur.

L'entreprise VARENNES MENUISERIE a terminé les travaux de remise en état des portes de la salle de la fontaine.

Lors de cette opération, il a été constaté 2 serrures en mauvais état. Dany MOINE est chargé de demander un devis.

#### **Commission Animation**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

La commission se réunira courant Mai : sera abordé la mise à jour du site internet.

#### **C.C.A.S.**

*Rapporteur : Martine CHEVALLIER*

La commission se réunira courant Mai pour évoquer la rentrée scolaire et les colis de fin d'année pour nos aînés.

### **III-/ RODP 2025**

Les chiffres de la redevance de l'occupation du domaine public à inscrire au budget n'ont pas été reçus en mairie. Le dossier sera représenté dès leur réception.

### **IV-/ SUBVENTION CACV**

Lors du conseil municipal de novembre 2024, Véronique PIERRON, Présidente du CACV (Collectif des Associations de la Commune) a demandé un accord de principe pour la prise en charge par la commune du feu d'artifice 2025 (2 278 euros) et la participation à l'animation du midi et du soir (325 euros). Le conseil municipal avait émis un avis favorable.

Le vide grenier n'ayant pas lieu cette année, le Maire propose que le CACV reprenne à sa charge le coût de ces manifestations.

Martine CHEVALLIER, Christophe DELINGETTE et Véronique PIERRON ne prennent pas part au vote du fait de leur fonction au sein du CACV.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition.

## **V-/ SLIMANI**

Bernard Riant informe le conseil de l'avancement du dossier.

Mardi 17 mars, le Maire, la 1<sup>ère</sup> adjointe et la secrétaire ont rencontré en visio conférence la Région, le FEDER, l'Agence de bassin ; assistaient également 2 agents du PÉTR. Non représentés, l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental.

Chaque financeur présent a donné ses conditions d'intervention. L'Agence de bassin a fourni une longue liste d'analyses, d'études et de contraintes techniques à fournir préalablement. La région formule des exigences similaires.

Sachant que la subvention de l'agence de bassin sera au maximum de 50 euros/m<sup>2</sup> et que la surface du projet est de 177 m<sup>2</sup>. Le jeu « n'en vaut pas la chandelle ».

Les services de l'Etat DETR ont validé l'éligibilité du projet subventionnable à hauteur de 50 %.

Le Conseil Départemental contacté dans la semaine a confirmé également la recevabilité du projet qui pourrait être soutenu à 30 %.

En complément, les 30 000 euros du fond de soutien de la CA pourront être mobilisés.

Plusieurs conseillers demandent à connaître le coût du projet. Bernard Riant donne l'information :

- Maîtrise d'œuvre et analyses 30 000 euros HT
- Travaux (DQE) 180 000 euros HT
- SDEY (modification réseau) 39 492 euros HT

Une réunion avec la MOE est prévue lundi 31 mars pour examiner l'incidence des contraintes qui pourraient nous être demandées. Il faut envisager quelques modifications mineures sans toucher l'économie globale du projet.

Le conseil prend acte.

## **VII-/ COMMUNICATIONS**

PLUIHM : une réunion a lieu à ESCOLIVES STE CAMILLE le jeudi 27 mars de 18 h à 21 h

Budget : la commission des finances se réunira le mardi 1<sup>er</sup> avril

Vote du budget : le budget sera voté le 10 avril prochain.

Salle de la Fontaine : Véronique PIERRON informe le conseil de la consommation électrique de la salle de la fontaine des 3 derniers mois : 40 % de la consommation annuelle est déjà réalisée. Les causes sont bien connues : très gros volume à chauffer, conception du bâtiment ancienne et hiver plus froid que d'habitude.

Des mesures techniques vont être prises pour améliorer la situation dans le cadre des CEE (Certificat d'Economie d'Énergie). Nous n'attendons pas de miracles, si une période froide arrivait le prochain hiver, il faudrait envisager de différer les locations car les recettes ne couvriront pas les dépenses d'énergie.

**Prochaine réunion : Conseil Municipal : JEUDI 10 AVRIL 2025 à 19 h 30**

La séance est levée à 21 h 30

Fait et délibéré, le vingt-sept février deux mil vingt-cinq.

Le Maire,  
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT  
Absente excusée